**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE**

**DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**

| | |
|---|---|
| **SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL**<br>**Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels**<br>**1 ter, Avenue de Lowendal**<br>**75700 PARIS 07 SP**<br><br>**tél : 01 49.55.52.06** | **NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N99-2122**<br><br>**DATE : 03 NOVEMBRE 1999**<br><br>**CLASSEMENT :** |

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE**

**à**

**Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt**

**OBJET : Définition des épreuves E et F en contrôle en cours de formation du BEPA Productions aquacoles**

**DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate pour session d'examen 2001**

**PLAN DE DIFFUSION :**

**Administration centrale - Diffusion B**
**Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt**
**Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M.**
**Hauts commissariats de la République des T.O.M.**
**Inspection Générale de l'Agriculture**
**Conseil Général de l'Agronomie**
**Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole**
**Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole**
**Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés**

**POUR INFORMATION :**

**Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public**
**Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public**

Le BEPA Productions aquacoles est mis en œuvre à la rentrée 1999 (arrêté du 25 juin 1999). Le référentiel est diffusé par le CNPR (CNPR Ministère de l'agriculture BP100 63370 Lempdes), auquel il convient de s'adresser pour se procurer les exemplaires nécessaires. La présente note de service diffuse la définition des épreuves E et F en contrôle en cours de formation pour ce diplôme, avec application immédiate.

Le sous directeur

E. LEBLANC

# BEPA Productions aquacoles

## *Epreuve E*

**Module S2** : L'évaluation comprend 2 contrôles certificatifs , un écrit et un pratique, affectés chacun du coefficient 0,5. Le contrôle pratique se fait de préférence en fin de première année, le contrôle écrit en deuxième année.

**Module S3** : L'évaluation est constitué de 2 contrôles certificatifs.
CCF1 : coef. 0,5 : une épreuve écrite de 1 heure 30 qui se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiés en première année. Cette épreuve est réalisée en fin de première année.
CCF2 : coef. 0,5 : il comporte deux parties, il est réalisé en deuxième année.
- première partie : partie pratique, durée 30 mn, sur 10 points
On évalue les méthodes et savoirs faire expérimentaux à travers la réalisation d'un travail pratique réalisé au laboratoire. Il s'appuie sur toutes les expériences réalisées par les élèves dans le cadre des travaux pratiques du modules S3. Les indications concernant le travail à réaliser sont consignées sur une feuille remise à chaque élève. Le matériel est mis à disposition sur le poste de travail de l'élève. L'épreuve débouche sur une production écrite courte. Les sujets peuvent être différents ou identiques. En cas de sujets différents, le degré de difficulté doit être le même pour tous les élèves.
La grille d'évaluation doit inclure l'appréciation des différentes capacités. A titre indicatif, elle peut se décomposer comme suit :
    - réaliser le montage ou l'expérience : 3 points
    - manipuler : 4 points
    - rendre compte : 3 points
- deuxième partie : partie théorique, durée 1 heure, sur 10 points
Il s'agit d'une épreuve écrite qui se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiées en deuxième année.
Les deux parties sont complètement dissociées et peuvent être évaluées à des périodes différentes.

## *Epreuve F*

Elle a coefficient 4 et concerne l'évaluation des modules S1, P1, P2 et MAR.

**Module S1** : coef. 0,5
L'évaluation est constituée d'un contrôle certificatif qui peut être mis en œuvre selon deux modalités.
Modalité 1 : une seule situation d'évaluation en deuxième année sous la forme d'un contrôle écrit ; les questions peuvent porter sur les objectifs 1, 2 et 3.
Modalité 2 : le contrôle comporte deux parties. La première partie, en première année, (contrôle écrit sur 10 points) porte sur l'objectif 1. La seconde partie, en deuxième année, (contrôle oral sur 10 points) évalue les objectifs 2 et 3. Les deux parties sont dissociées.

**Module P1** : coef. 0,5
L'évaluation est constituée d'une seule épreuve (écrite ou orale) relative aux sciences techniques et économiques. Cette évaluation est réalisée en fin de première année ou en début de deuxième année.

**Module P2** : coef. 2,5
2 CCF sont réalisés en première année et les 3 autres en deuxième année.
Le module P2 « Conduite d'un processus de production aquacole » est un module de spécialité professionnelle qui a pour objectif général de permettre à l'élève de maîtriser les aspects techniques et pratiques de la conduite d'un processus de production aquacole en s'appuyant sur des connaissances techniques d'une part et l'apprentissage de savoir-faire pratique d'autre part, ces deux types de savoirs concourant à l'atteinte de l'objectif général de portée professionnelle.
5 CCF seront mis en œuvre correspondant à 3 types de situation d'évaluation :

***1- L'acquisition de connaissances techniques et leur relations avec les situations professionnelles***

**CCF 1** : coef. 0,5 : La situation d'évaluation correspondante prend la forme d'une interrogation orale à partir des fiches techniques réalisées par le candidat lors du stage ou sur l'exploitation du lycée

l'élève doit pouvoir répondre à toutes questions portant sur les fiches : il doit montrer

- qu'il est capable de commenter les fiches en mobilisant ses connaissances
- qu'il a compris la cohérence de la succession des opérations

exemples de situations pouvant faire l'objet de fiche : préparation de chantier, suivi de la qualité de l'eau, suivi d'élevage, alimentation, mesures d'hygiène, prophylaxie et traitements, résultats de pêche, conditionnement et expédition…

***2- l'acquisition de savoirs faire pratiques en situation***

**CCF 2** : coef. 0,5

Les situations d'évaluation prennent la forme d'épreuve de pratique explicitée et permettent d'évaluer les capacités à :

- observer et apprécier une situation professionnelle
- mettre en œuvre les techniques nécessaires à la conduite du processus de production

Ce CCF pratique est réalisé sur le terrain. L'élève doit mettre en œuvre un équipement de production. Il doit préparer et utiliser du matériel et expliquer son fonctionnement.

**CCF 3** : coef. 0,5

Ce CCF est écrit, il permet d'évaluer les connaissances techniques relatives aux objectifs 1, 2 ou 3

**CCF 4** : coef. 0,5

Ce CCF pratique est réalisé dans l'atelier d'agroéquipement

L'élève doit réaliser une opération d'entretien des matériels et installations. Il doit préparer les outils et produits, exécuter les travaux d'entretien d'un matériel ou bâtiments.

***3- la capacité à participer à la mise en œuvre d'un processus de production et à comprendre son fonctionnement***

**CCF 5** : coef. 0,5 Cette capacité est évaluée à partir des séquences en milieu professionnel réalisées sur l'exploitation de l'établissement et/ou sur celle(s) du (des) stage(s).

Cette évaluation est réalisé à partir d'un carnet de suivi renseigné par la personne chargée de l'encadrement de l'élève lors des séquences en milieu professionnel.

Ce carnet de suivi propose différentes situations d'évaluation, exemple : la ponte, l'alimentation, la préparation à la mise en marché…

Pour chacune de ces situations la personne chargée de l'encadrement évalue si l'élève sait observer, réaliser et rendre compte.

La notation est attribuée par les enseignants.